

Tri des biodéchets au Centre Bellevue de Marseille

Sanitaire et Médico-social

Date de publication : 15 avril 2024

Généralités

Objectif :

Mettre en place la collecte des biodéchets et agir contre le gaspillage alimentaire

Le centre Bellevue, structure d'accompagnement de personne en situation de handicap située à Marseille, a lancé, début 2023, un projet de tri et de collecte des biodéchets, en cuisine et en salle de service.

Cette structure, composée de 3 établissements médico-sociaux, comprend 2 cuisines, soit 150 repas par jour.

Pour mettre en place ce projet, le centre Bellevue s'est fait accompagné par un prestataire et a opté pour l'enlèvement des biodéchets, plutôt que le compostage. Le premier ramassage a eu lieu en juin 2023.

En 8 mois, 4 365 biodéchets ont été collectés, soit 1 746 kg d'émissions de CO2 en moins.

Etapes de mise en oeuvre

• Réaliser un audit interne : quantité de biodéchets générée (durée de l'audit : 1 mois).
• Consulter des prestataires et définir la stratégie.
• Choisir un prestataire et coordonner les équipes.
• Réécrire les protocoles de gestion, l'acheminement, les services proposés (3/4 mois).
• Suivre les quantités de biodéchets et la qualité du tri avec un outil de suivi.
• Analyser les quantités de biodéchets récoltés.
• Mettre en place des actions pour réduire le gaspillage alimentaire (ex : réadapter la commande des repas).

Essaimage

Les principaux leviers

• Sensibiliser et embarquer les équipes.
• Bien étudier les avantages et inconvénients entre le compost in situ et l'enlèvement des déchets.
• Prendre en compte la modification potentielle du protocole d'acheminement des déchets : ajout de bacs poubelles spécifiques.
• Choisir un prestataire en faisant attention aux exutoires qu'ils ont pour le compostage produit et au déplacement réalisé pour acheminer les déchets (pour réduire l'impact carbone).

Les principaux freins

• La réticence du personnel de cuisine et du personnel de service à faire une tâche supplémentaire de tri des déchets.
• La formation du personnel : le choix du compost in situ nécessite, par exemple, de former au compostage.

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

lhuraux@adere.fr

L'établissement

Date de mise en œuvre : 1 janvier 2023

Durée du projet : 8 mois

Centre Bellevue 13014

Type de structure : Sanitaire et Médico-social / Privé à but non lucratif

Obligation réglementaire : Oui

LOI AGEC

Déclenchement
La réglementation (obligation de trier les biodéchets pour tous les établissements depuis le 1er janvier 2024).

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

7/10

Remplace une pratique existante

Les ressources

Temps

Cela dépend de l'intérêt et de l'adaptation de l'établissement : entre 4 mois et 1 an.

A considérer

Personnel (équipe projet, déploiement...)

C'est un changement de pratique à plusieurs niveaux et qui concerne tout le monde.

Beaucoup

Des compétences en interne

Le prestataire a tout fait (travail de sensibilisation, explication du circuit, etc.).

Peu

Des compétences externes (prestations externes)

Le prestataire a tout fait (travail de sensibilisation, explication du circuit, etc.).

A considérer

Des équipements, du matériel

Les contenants sont fournis par le prestataire : à chaque enlèvement, il échange l'ancien bac avec un nouveau bac vide et propre.

Peu

Des financements (internes et externes)

Le coût du contrat d'enlèvement, qui est variable selon la distance et l'usine de collecte. Sur Marseille : • 3€ par mois, par bac. • 36€ par collecte. • 120€ la tonne de déchets traités.

Peu

Parties prenantes associées

- [x] Direction
- [] Administration
- [] Services techniques
- [x] Professionnels
- [x] Bénéficiaires
- [] Tutelles

Conditions de succès

Les impacts

Sur l'environnement : Impacts positifs

• 4 365 kg collectés en 8 mois.
• 1 746 kg d'émissions de CO2 évitées.

Sur les professionnels : Impacts positifs

Impact sur les 3 établissements médico-sociaux les 2 cuisines associées : 150 repas par jour.

Sur les usagers : Non évalué

Sur l'organisation : Non applicable

Sur le médico-économique : Impacts positifs

• Réduction du poids des ordures ménagères (230€ la tonne).
• Réduction du poids des biodéchets (120€ la tonne).

Projet inscrit dans la politique de l'établissement